

Non à la toute-puissance des caisses-maladie

Que veut dire **EFAS** ? C'est un sigle alémanique pour abrégé «Financement uniforme des traitements ambulatoires et hospitaliers». EFAS est donc cette réforme fondamentale de la LAMal qui impacte le financement du système de santé en imposant une nouvelle répartition des dépenses entre cantons, caisses-maladie et assurés.

Après 14 ans de discussions, le Parlement a voté le 22 décembre 2023 une modification de la loi sur la LAMal que ses initiateurs présentent comme une simplification. Mais est-ce le cas ?

Aujourd'hui, le système de santé suisse est financé par différentes sources:

- les primes des assurés qui sont encaissées par les caisses-maladie;
- la participation des cantons qui financent, à raison de 55% au moins, les hôpitaux, les EMS et les soins à domicile;
- en plus de leurs primes et de la franchise, les malades et les résidents dans les EMS versent des participations aux coûts (quote-part).

Avec le système EFAS, le système de santé est financé selon une clé unique:

2

- les caisses-maladie doivent financer 73,1% des dépenses de santé;
- les cantons doivent financer 26,9% des dépenses de santé.

Cela revient à dire que les cantons verseront plusieurs milliards de francs aux caisses-maladie (11 milliards selon les estimations) qui pourront ainsi gérer toute l'assurance-maladie.

Avec cette révision, la participation des assurés aux coûts des soins n'est plus plafonnée; ils verront la fac-

ture en EMS augmenter fortement. En raison de l'allongement de l'espérance de vie et de la démographie, ces coûts vont fortement augmenter au cours des prochaines années. Santé-suisse prévoit des coûts supplémentaires de 10 milliards d'ici 2040.

Les caisses-maladie ont pour mission de financer les prestations de soins figurant dans le catalogue de l'assurance obligatoire des soins, de négocier des tarifs avec les prestataires de soins et de calculer et encaisser des primes. En revanche, ces caisses n'ont pas le mandat d'identifier les besoins de santé de la population, ni de piloter l'organisation des soins, de définir les objectifs de santé publique et encore moins de faire de la prévention.

Ce sont des responsabilités à charge des pouvoirs publics, cantons et Confédération. EFAS ouvre une voie royale pour que les cantons se désengagent encore davantage de leurs responsabilités de planifier et financer des soins de base de qualité.

Pour ces différentes raisons, le Syndicat des Services Publics, rejoint par l'Union Syndicale Suisse, a décidé de contester cette nouvelle loi en lançant un référendum. **Dès lors, j'invite toutes les électrices et électeurs à voter NON le 24 novembre prochain.**

Le système actuel (les primes sont les mêmes pour tout le monde, qu'on soit ouvrier ou milliardaire) est déjà injuste. Avec EFAS, il le serait encore davantage. Il est donc temps de dénoncer les juteux salaires des directeurs des caisses-maladie et de revenir à charge pour introduire une caisse unique ainsi que pour fixer des primes en fonction des revenus des assurés.

Rémy Cosandey, Le Locle

Un refus clair et net

Le 22 septembre dernier, le peuple suisse a clairement rejeté le projet de loi LPP 21. Le résultat est clair et net : 67 % de NON et l'unanimité des Cantons, ce qui n'est pas si fréquent dans notre pays !

Sans ce refus, le vol des rentes aurait continué. Après le vote sur AVS 21, des promesses avaient été faites aux femmes de notre pays. Leurs situations de rentières devaient être notablement revalorisées avec LPP 21. Or, c'est le contraire qu'elles auraient subi, si cette loi avait été acceptée.

Les femmes ne seront donc pas les dindes d'une mauvaise farce, elles qui sont lourdement pénalisées du fait qu'elles interrompent leurs vies professionnelles en faveur de leur famille. De plus, elles le sont aussi par de bas salaires, qui ne sont pas égaux par rapport aux hommes pour le même travail.

Est-il utile que la vie de rentier continue à être difficile, après une existence de durs labeurs ? Et bien non ! Chacun d'entre nous doit pouvoir bénéficier d'une retraite digne d'être vécue, à l'abri de la précarisation, voire de la pauvreté.

D'ailleurs, comment se fait-il, que l'égalité salariale ne soit pas encore réalisée ? Alors même que l'égalité homme-femme est la norme légale, depuis 1981 déjà. Plus de vingt ans ! Est-ce normal ?

Payer plus pour avoir moins de rentes à la retraite: cette réforme de la LPP était absurde... et nous avons bien fait de la refuser. Il serait important, que nos représentants politiques le reconnaissent et se préoccupent de la façon dont vivent les citoyens de notre pays !

Thierry Cortat, Delémont